



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 1^{ER} MARS 2021 A 20H30

Réunion présidée par : DEL NERO David, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, CRENN Rachel, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, LAGADIC Christophe, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christlan, SIMON Mikael, SINIC Aurélie.

Procurations : CARLIER Morgane à SINIC Aurélie, KERNEVEZ Marie-Hélène à CASELLINO Mona, LE BER Caroline à HERFAUT Denis, LE BOSSER Olivia à FRANCHETEAU Laurent, QUEMENEUR Lénaïg à CORNIC Karine.

Secrétaire de séance : CASELLINO Mona.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021, la réunion du Conseil Municipal s'est tenue exceptionnellement dans la salle Jean-Louis LANNURIEN et la présence du public n'a pas été autorisée.

M. le Maire propose aux conseillers l'ajout d'une question à l'ordre du jour :
- Acquisition d'un logiciel et portail Familles : demande de subvention à la CAF.
Cet ajout ne soulève pas d'objection.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

M. le Maire présente les orientations budgétaires pour 2021.

Résultat 2020	
Fonctionnement	
Dépenses réelles	1 425 593.69
Recettes réelles	1 947 983.25
Excédent	522 389.56
Investissement	
Dépenses réelles	426 944.36
Recettes réelles	619 268.73
Excédent	192 324.37

Restes à réaliser	
Dépenses	95 648.00
Recettes	17475.00
Solde d'exécution positif n-1	134 090.40
Total disponible investissement	192 324.37
(en conservant 70 000.00 en excédent de fonctionnement)	+ 134 090.40
	+ (excédents 2020) 450 000.00
	= 776 414.77
	- RAR = 698 241.77
	+ TVA 60 000.00
	+ taxes aménagement 70 000.00
	- remboursement emprunt 200 000.00
	= total disponible 628 000.00
Prévisions 2021	
Fonctionnement	
Recettes	
013 Atténuation de charges	15 000
70 Produits	200 000
73 Impôts et taxes	
73111 taxes foncières x1.5%	(+17 000) 1 153 000
73211 attribution compensation ccpf	50 000
7381 droits de mutation	60 000
7388 autres taxes diverses	60 000
74 Dotations - participations	
7411 DGF	(+3 000) 395 000
75 Autres prod. gestion courante	(loyer) 20 000
77 Recettes exceptionnelles	10 000
Total recettes réelles	(+ 35 000 /r 2020) 1 983 000
Dépenses	
011 Caractère général	(+ 3 000) 450 000
012 Charges de personnel (FMPE : 20 000)	(+ 45 000) 870 000
014 Atténuation de produits (FPIC)	44 000
65 Autres charges gest° courante (augm° indemnités, subv° assos)	(+ 15 000) 100 000
66 Charges financières	(+ 4 000) 60 000
Total dépenses réelles	(+ 100 000 /r 2020) 1 524 000
Excédent de fonctionnement prévu	450 000
	+70 000 reste de 2020
Investissement - dépenses	
20	12 000
Etude maison médicale	9 000
+ divers	3 000
21	180 000
Plantations (arbres et arbustes)	2 000
Installations de voirie	10 000
Matériel de transport : tracteur	74 000
+ divers	20 000
Matériel informatique et de bureau :	
Logiciel Familles	10 000
Serveur	10 000

Ordinateurs	15 000
Borne	6 000
Mobilier	10 000
Autres	23 000
23	411 000
Constructions	
Salle JL Lannurien	45 000
ADAPT	16 000
Divers	20 000
Service technique élec + divers	10 000
Voirie	160 000
Enfouissements France Télécom	70 000
Parc March Du	
Cimetière	50 000
Eclairage public	40 000
<i>Total dépenses d'investissement</i>	<i>603 000</i>

M. RIVIERE, adjoint aux Finances, présente la prospective qu'il a établie afin de connaître les possibilités d'emprunt qui s'offrent à la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2021.

GARANTIE D'EMPRUNT A AIGUILLON CONSTRUCTION

M. le Maire expose la demande d'Aiguillon Construction relative à une garantie d'emprunt par la commune, pour l'opération de construction de cinq logements sociaux au bourg. Il demande à l'Assemblée d'accepter l'octroi de cette garantie.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°115941 joint en annexe, signé entre la SA d'HLM Aiguillon Construction, ci-après désignée l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ DECIDE que la commune de Pleuven accorde sa garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 486 500 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°115941 constitué de cinq lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- ♦ DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- ♦ S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION - INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission des fonctions d'adjointe au Maire de Mme Lénaïg QUEMENEUR, qui conserve cependant son mandat de conseillère municipale.

Il sollicite des candidatures afin de procéder à son remplacement, en tant qu'adjoint délégué à l'urbanisme.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Plusieurs élus souhaitent intégrer d'autres commissions communales que celles dont ils sont déjà membres ; les modifications apportées à la délibération du 4 juin 2020 figurent en caractères gras.

Mme CRENN demande à suivre également le projet de maison médicale.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de procéder à un vote au scrutin public.

Commission des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse : CARLIER Morgane, CASELLINO Mona, LAGADIC Christophe, ROUE Christian.

Commission Urbanisme : CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, **HERFAUT Denis**, KERNEVEZ Marie-Hélène, QUEMENEUR Lénaïg, RIVIERE Christian, **SIMON Mikaël**, **SINIC Aurélie**.

Commission des travaux de voirie, de réseaux et de bâtiments : CADIC Christophe, **FRANCHETEAU Laurent**, HERFAUT Denis, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël.

Commission Animation, art, culture, patrimoine, associations et sports : ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, **CRENN Rachel**, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, QUEMENEUR Lénaïg, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Commission Communication : FRANCHETEAU Laurent, LE BER Caroline, QUEMENEUR Lénaïg, SINIC Aurélie.

Commission Finances et vie économique (entreprises, commerçants, artisans et agriculteurs) : **CASELLINO Mona**, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, **HERFAUT Denis**, KERNEVEZ Marie-Hélène, MARTIN Corinne, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël.

Commission Action sociale : ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARLIER Morgane, CORNIC Karine, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ MODIFIE la composition des commissions communales tel que précisé ci-dessus.

ACQUISITION LOGICIEL ET PORTAIL FAMILLES – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF

M. le Maire donne la parole à Mme CASELLINO, qui présente les avantages et les caractéristiques de la solution proposée par l'entreprise Carte +, comportant un logiciel et un portail Familles, pour la gestion des inscriptions aux différents services périscolaires et extra-scolaires communaux.

Le montant du devis présenté s'élève à 7 520.80 € TTC représentant l'investissement de la première année. Ensuite, la maintenance s'élève à 1 800 € par an.

Cette acquisition peut faire l'objet d'une subvention de la CAF, jusqu'à 80% du coût de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ SOLLICITE l'attribution par la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, d'une subvention de 5 267 €, représentant 80% du coût de l'acquisition de la solution « Carte + Multiactivités – logiciel et portail Familles ».

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Cession gratuite à Pont Coulouffant : Une demande est faite à la commune pour la cession d'une partie d'une parcelle communale située en bordure de la route de Pont Coulouffant.

Les conseillers donnent leur accord de principe ; il est précisé que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la demandeuse.

Une délibération sera proposée lors un prochain Conseil, après réalisation d'un document d'arpentage.

Vaccination Covid19 : Mme MARTIN a commencé à prendre contact avec les administré(e)s âgé(e)s de plus de 90 ans, dans le but de leur proposer un accompagnement pour leur inscription aux permanences de vaccination, s'ils le souhaitent. Dans un second temps, les personnes âgées de plus de 80 ans qui ont également des difficultés à prendre rendez-vous par téléphone ou sur Internet seront contactées ou invitées à se faire connaître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 9 mars 2021.

Le Maire,

David DEL NERO.

